

LÉPÉE vitrage sas

Le verre de l'Habitat durable

Cahier des charges Manuel Technique



Usine – Siège social
Zone Industrielle – B.P. 30226
Rue Jules Verne
80102 ABBEVILLE

Tél : 03.22.19.30.00
Fax : 03.22.24.34.76
Email : contact@lepeevitrage.fr
Site : www.lepeevitrage.fr



TECHNIQUES VERRIÈRES POUR :

Façades vitrées traditionnelles, VEC, VEA...

Fenêtres, portes hautes performances

Vérandas climatiques

Verres d'intérieur : structurels et décoratifs

Garde-corps tout verre

Escalier en verre

Plancher en verre

Profilit®

Verres clamés

.....

SOMMAIRE

1. LEPEE vitrage	p 4
○ Certification et Normes de qualité	p 4
○ Matériaux	p 5
○ Réception et Saisie des commandes	p 7
○ Conditionnement des vitrages	p 7
○ Livraison	p 8
○ Facturation et Avoirs	p 8
2. Vitrage isolant	p 9
○ Présentation	p 9
○ Domaine d'emploi	p 10
○ Identification	p 10
○ Fabrication	p 12
○ Contrôles internes – Autocontrôles	p 13
○ Contrôles par un organisme extérieur	p 14
○ Tolérances	p 15
○ Aptitude à l'emploi des vitrages isolants	p 19
○ Conditions d'emploi des vitrages isolants	p 20
○ Conditions de mise en œuvre des vitrages isolants	p 20
○ Entretien des vitrages isolants	p 20
3. Stores intégrés	p 21
4. Produits Feu	p 23
5. VEC Façades et Toitures	p 24
6. Vitrage extérieur clamé	p 29
7. VEA	p 30
8. Sérigraphie	p 31
9. Feuilleté EVA	p 32
10. Façonnage	p 35
11. Le Verre de l'Habitat Durable	p 36
Annexe 1 : Certificat CEKAL	p 37
Annexe 2 : Techniques d'insertion pour le feuilleté EVA	p 38
Annexe 3 : Tableau récapitulatif des normes du verre feuilleté	p 39

1. LEPEE vitrage

Toute l'équipe de la société est à votre disposition afin de répondre à vos demandes :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Service devis, Bureau d'études, Enlèvement, Expéditions

Nord et Est :	pierre.promelle@lepeevitrage.fr	06.08.82.88.37
Ouest :	laurence.fauquemberg@lepeevitrage.fr	06.84.38.91.26
IDF et Sud :	martial.tellier@lepeevitrage.fr	06.08.82.86.63

Certification et Normes de qualité

Notre centre possède la certification CEKAL relative à la durabilité des vitrages isolants.
Les certificats sont renouvelés deux fois par an, après contrôles réalisés comme indiqués au § 9.



Produits certifiés : la Certification CEKAL porte sur les produits dits certifiés, contrôlés par CEKAL et marqués du logo CEKAL.

Produits non-certifiés : la Certification ne porte pas sur les autres produits, « marginaux ou spéciaux », que notre Centre fabrique occasionnellement sans autorisation explicite de CEKAL. Ces produits dits « marginaux » ne portent pas le marquage CEKAL.

Notre fabrication répond aux normes de qualité. Elle est également contrôlée par le CRDC de SGG à fréquence régulière.

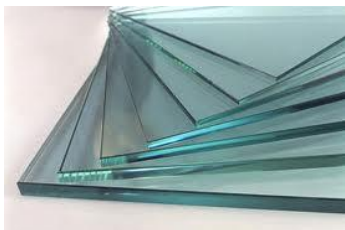
Principales normes de fabrication :

- EN 572 : Produit de base vitrage
- EN 1279 : Vitrage isolant
- EN 410 : Caractéristiques lumineuses et solaires des vitrages
- EN 673 : Coefficient de transmission thermique U
- EN 356 : Vitrage de sécurité
- EN 1096 : Verre à couche
- EN 14449 : Vitrage feuilleté
- EN 12543 : Vitrage feuilleté

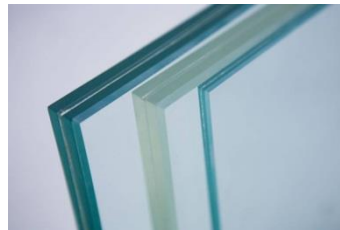
Matériaux

A- Produits Verriers

Verre float



Verre feuilleté clair ou coloré



Verre extra-clair



Verre trempé



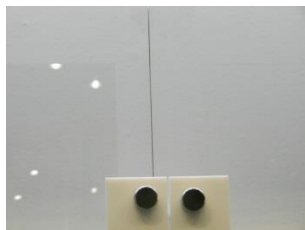
Verre acoustique



Verre à couche
(Isolation thermique, contrôle solaire,
facilitant le nettoyage, protection lumineuse...)



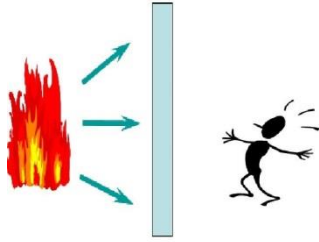
Verre anti-reflet



Verre à opacité commandée



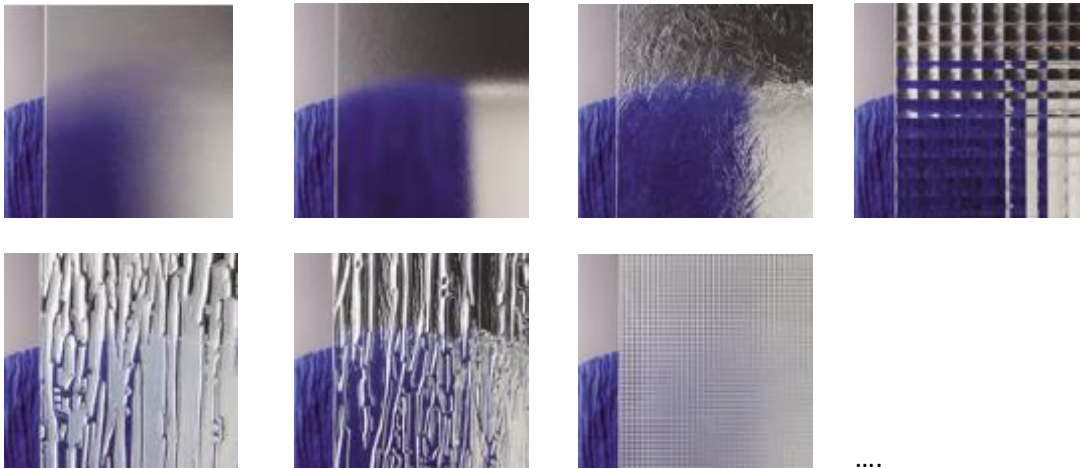
Verre pare-flamme / coupe-feu



Verre façonné



Verre décoratif ou laqué



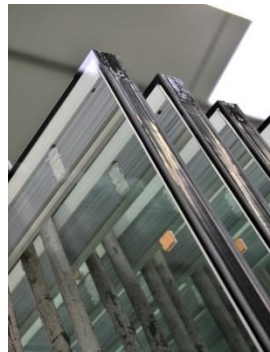
B- Autres matériaux constitutifs

Ces produits, de qualité rigoureusement contrôlée, sont :

- Les intercalaires en aluminium ou warm-edge,
- Le déshydratant,
- Un cordon d'étanchéité de butyl,
- Un cordon de scellement à base d'un mastic de type élastomère.

C- Produits complémentaires

- Les croisillons
- Le gaz argon
- Les vitrages extérieurs collés (VEC)
- Les stores intégrés



Réception et Saisie des commandes

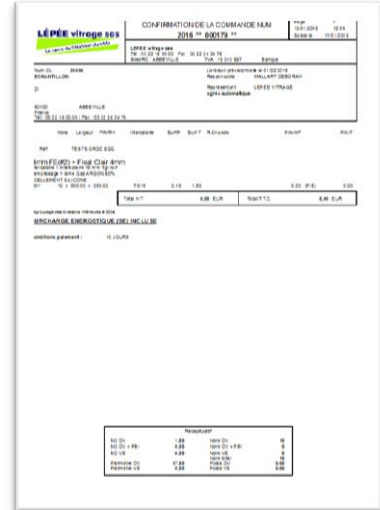
Les commandes sont réceptionnées par fax ou par mail.
E-mail: celine.marquant@lepeevitrage.fr Fax : 03.22.24.34.76

La saisie dans notre système de production se fait en séparant les commandes par composition de vitrage et en indiquant les références et les repères du client.

Un accusé de réception commande est envoyé par mail ou par fax pour chaque commande saisie afin de confirmer les articles et le délai.

Toutes les commandes de remplacement de casses, non-conformités ou fin de chantier sont traitées en priorité par notre service de production.

Pilotage par GPAO SYNERGLASS



Conditionnement des vitrages

En règle générale, les vitrages sont conditionnés sur agrès. Ceux-ci respectent les conditions de base de manutention et sont conçus pour être manipulés en toute sécurité. Chaque agrès est numéroté. D'autres conditionnements sont à déterminer suivant cas particulier et chantier spécifique (chevalet bois, cadre...).

A sa sortie d'usine, le numéro d'identification de l'agrès est introduit dans notre base de données au nom du client.

Lors de sa restitution, la même procédure est réalisée afin de l'enlever de la base de données au nom du client où il a été initialement laissé.

Sur chaque agrès, une fiche récapitulative du contenu est affichée.



Chariot à roulettes



Cadre métallique



Chevalet bois

Livraison

Les camions sont organisés selon les tournées de livraison. Chaque client dispose des jours de livraison selon sa tournée.

La marchandise doit être contrôlée au moment du déchargement du camion. Toutes observations (casse avant déchargement, problème de quantité ou autres non-conformités) doivent être notées au moment de la livraison sur les bons de livraison du chauffeur.

Nous ne prenons en charge que les vitrages cassés ou autres non-conformités notés sur les BL au moment de la livraison de la marchandise ou déclarés dans un délai maximum de 48 heures après livraison. A réception des bons de livraison, nous mettons en fabrication les vitrages de remplacement à titre gratuit.

Les commandes de remplacement de vitrages défectueux sont saisies avec facturation. Une fois récupérés les vitrages non-conformes sont analysés par notre Service Qualité, et un rapport qualité est réalisé. L'avoir correspondant est alors effectué en fonction des indications de ce rapport.

Facturation et avoirs

Une facture est établie par bon de commande et est envoyée par courrier au service comptabilité de notre client.

Il est repris sur cette facture exactement la même information que sur le bon de livraison, c'est à dire le numéro de BL, les références du client, les unités, les dimensions, les m2, la composition des vitrages et les prix.

Les demandes d'avoir reçues de notre client sont traitées et répondues en indiquant son acceptation ou non (si c'est le cas, nous exposons le motif de la non-acceptation de la demande d'avoir).

Les avoirs sont facturés et sur ceux-ci seront indiqués le numéro de la demande d'avoir du client et le numéro de notre facture auquel fait référence cet avoir. Celui-ci pourra être déduit de n'importe quelle facture au choix du client.